



Communiqué intersyndical du ministère des Armées

Réforme des retraites, boycott des instances nationales Jusqu'à l'avis du Conseil Constitutionnel !

Tous dans la rue le 6 avril !

Depuis le 19 janvier 2023, la mobilisation contre la réforme des retraites n'a pas faibli. Des millions de salariés, chômeurs, retraités et jeunes, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse, luttent pour rejeter le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Face au mutisme et au mépris affichés par le président de la République et le gouvernement, les fédérations syndicales du ministère des armées se sont réunies ce jour et ont décidé de maintenir leur boycott des instances de concertation nationales : CSA ministériel, CSA de réseau, ainsi que les Formations Spécialisés associées, les groupes de travail et les négociations en cours au niveau ministériel.

Les fédérations maintiennent leur participation dans les CAP et les CAPSO afin de ne pas pénaliser le déroulement de carrière des agents.

Par ailleurs, les fédérations syndicales du ministère des Armées laissent à leurs syndicats locaux la responsabilité de définir, **toujours dans une démarche intersyndicale**, leurs modalités d'action et de siéger ou non dans les instances de concertation locales tels que les CSA de BdD et les FS.

Cette décision des fédérations vaut jusqu'au 14 avril 2023, date à laquelle le Conseil Constitutionnel rendra son avis sur la validité de la réforme des retraites et l'usage abusif de tous les outils de la constitution par le gouvernement afin de faire aboutir cette loi rejetée par 70% des citoyens et 94% des salariés.

Les fédérations syndicales du ministère des Armées ont convenu de se réunir à nouveau dès le 14 avril pour définir les suites qu'il conviendra d'apporter à la mobilisation et appellent d'ores et déjà les personnels à participer massivement aux actions de grève et aux manifestations le jeudi 6 avril 2023.

Dans l'intervalle, les fédérations enjoignent le ministère des Armées et plus particulièrement la DRHMD à mettre cet instant à profit pour réfléchir à la meilleure manière de mettre en œuvre de véritables négociations, notamment à travers l'agenda social, en cohérence avec les employeurs de personnels civils. Pour les fédérations, plus rien ne devra être comme avant. A l'administration d'en prendre la mesure !

Paris, le 30 mars 2023